



## Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Paris au CSA du 27 juin 2023

Monsieur le Directeur d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, cher·ère·s collègues,

Actualité oblige, nous commencerons par revenir sur les conséquences du pacte en matière de remplacement des enseignant·e·s. Le gouvernement a fait le choix de revoir la politique d'organisation des remplacements de courte durée en ne regardant que du côté de ce que les enseignant·e·s et personnels de direction en place pouvaient faire de plus avec un nouveau cadre de rémunération.

Ce nouveau système peut sembler incitatif quand on regarde le taux horaire mais c'est faire comme si les conditions de travail et le temps de travail ne posaient pas question. Alors que le système éducatif ne fonctionne pas sans heures supplémentaires, alors que les alertes se multiplient sur l'épuisement professionnel, ces questions devraient faire l'objet d'une réelle prise en compte en recrutant des nouveaux personnels. Le pacte ne s'attaque qu'aux remplacements de courte durée. Il ne prévoit rien pour améliorer la couverture des absences de longue durée.

La mise en place du pacte inquiète aussi le Sgen-CFDT Paris sur l'alourdissement de la charge de travail des personnels administratifs et de direction qui en assureront la mise en place et le suivi. Il n'y a pas de main invisible pour organiser les remplacements, mais un travail complexe et chronophage de mise en relation des besoins et des ressources pour les couvrir. Les personnels de direction seront en première ligne pour mettre en place une mesure largement rejetée par les enseignant·e·s. Notre syndicat tient à affirmer, qu'en aucun cas, les personnels de direction ne pourront être responsables du nombre de pactes pris en charge par les enseignant·e·s exerçant sous leur autorité. Beaucoup sont inquiet·ète·s sur les risques de détérioration des relations avec leurs équipes pédagogiques et entre les enseignant·e·s.

Pour le Sgen-CFDT, les remplacements de courte durée sont pourtant un enjeu majeur puisqu'ils renforcent les inégalités devant l'accès aux savoirs. Pour autant, nous affirmons que la méthode envisagée est brutale et risque de dénaturer le lien entre les équipes de direction et les équipes pédagogiques et éducatives. L'exécutif a dit que le remplacement serait réglé, et l'intendance doit

suivre mais l'intendance ne peut plus suivre. Depuis plusieurs années, on sait que les services sont sous-dimensionnés d'un point de vue humain. Les discours et la volonté ne suffisent pas à susciter l'adhésion et la confiance. Que ce soit sur la réforme de la voie professionnelle, avec les incertitudes sur l'évolution des cartes de formation et l'emploi, ou celle sur la revalorisation avec le pacte, c'est pour l'instant le rejet et la défiance qui s'expriment chez les cadres et les enseignant·e·s. Nous sommes loin de l'école de la confiance.

Concernant maintenant les sujets à l'ordre du jour, nous accueillons favorablement le plan académique de formation 2023-2024. Ce plan qui associe des formations catégorielles et inter-catégorielles correspond aux valeurs portées par le Sgen-CFDT. Les parcours et les formations proposés nous semblent bien dimensionnés sur leur durée et riches dans leur contenu. Les focus proposés correspondent bien aux attentes des personnels pour leur permettre d'accompagner leurs élèves. Nous apprécions que des offres soient proposées par rapport aux souhaits de formation signalés lors des GT.

Pour autant, même si nous soulignons les efforts sur la diversification des canaux d'information pour rendre l'offre davantage visible, nous rappelons qu'il serait souhaitable que les collègues aient un retour plus rapide sur les formations pour lesquelles ils·elles sont retenu·e·s et que les dates leur en soient communiquées bien en avance. Les convocations doivent arriver suffisamment tôt pour permettre aux collègues et aux établissements de s'organiser.

Enfin, nous ne pouvons qu'approuver l'instauration du plan d'égalité professionnelle femmes/hommes et qu'une cellule de signalement, de traitement et de suivi des agissements ou actes de violence à caractère sexiste ou sexuel soit mise en place avec une adresse dédiée. Nous aimerions savoir si une formation des membres de la cellule a déjà eu lieu ou si elle est envisagée. Le document fourni mentionne une écoutante ou un écoutant mais nous ne voyons pas de numéro de téléphone dédié et nous nous interrogeons sur la qualification du personnel sélectionné pour cette mission.

Le Sgen-CFDT Paris vous remercie pour votre écoute et l'intérêt que ne manquerez pas de porter à ces/**ses** interrogations et revendications.